

JUSTICE CGC

SYNDICAT DES DIRECTEURS ET DES GREFFIERS

COMMUNIQUÉ

L'administration, une fois de plus, lâche en fin d'année ses « primes exceptionnelles », créant ainsi des tensions inutiles entre les différents corps de fonctionnaires.

Des consultations de certaines organisations syndicales ont eu lieu courant octobre, cela montre bien le peu d'intérêt que notre ministre leur a réservé et leur peu d'influence ! Cette information aurait mérité d'être portée à la connaissance des collègues.

Il est également intéressant de voir, dans ce ministère, l'intérêt porté au corps des attachés.

Ceux se voient attribuer une prime de 1225 € brut et de 1700 € pour les attachés principaux, primes bien supérieures à celles des directeurs qui, tous grades confondus, bénéficient de 1000 € brut !

Que dire encore du montant « symbolique » de la prime des greffiers (140 € brut) qui ne correspond en rien à la reconnaissance de leur valeur professionnelle et de leur investissement au sein des juridictions.

Il est temps que notre ministère mette en place la réforme du RIFSEEP !

PARIS, le 15 novembre 2018

Le Bureau